



ASTREINTES ENCADREMENT : QUAND LA SÉCURITÉ SE DÉCOUPE EN FILIALES !

À compter du 13 décembre 2026, Hexafret assurera de manière autonome les astreintes Traction-Exploitation liées à ses circulations. Cette réorganisation s'inscrit dans une logique d'éclatement du système ferroviaire qui gagne progressivement l'ensemble des sociétés du groupe SNCF. Des territoires toujours plus vastes et des moyens cloisonnés, la CGT refuse une organisation qui oppose logique concurrentielle et sécurité ferroviaire !

À travers cette réorganisation, la direction d'Hexafret envisage de mettre en place de nouveaux cycles d'astreinte, qui étaient jusqu'ici mutualisés avec les autres activités. Ces nouveaux cycles prévoient notamment une mutualisation des encadrants Exploitation et Traction.

Les interventions seraient désormais limitées aux seules activités Hexafret, et le nouveau dispositif programmé pour 2027 réduit fortement les moyens dédiés, passant de 51 cycles et 480 astreinteurs à 27 cycles territoriaux (12 mixtes Exploitation-Traction, 10 Exploitation et 5 Traction).

Cette réorganisation s'accompagne d'un élargissement significatif des périmètres d'intervention. Les cartographies présentées montrent des territoires couvrant plusieurs départements ou de vastes zones géographiques. C'est notamment le cas des territoires de Garonne-Limousin-Midi-Pyrénées, d'Auvergne ou encore des cycles Traction regroupant le Rhône et les Alpes.

DES CADRES TRACTION AU CENTRE DU DISPOSITIF !

Pour la CGT, les cadres Traction, qu'ils soient de Fret ou de Voyageurs, sont les experts de la conduite ferroviaire. Leur expertise doit être mise au service de l'ensemble du système ferroviaire, sans cloisonnement entre les sociétés du Groupe. La mutualisation des astreintes est une garantie d'efficacité, de réactivité et de sécurité. L'autonomisation des filiales ne peut justifier la multiplication des organisations, la réduction des moyens ou une mise en concurrence de la sécurité ferroviaire.

LES RISQUES NE SE MONNAYENT PAS !

Pour la CGT, cette nouvelle organisation accroît fortement les contraintes pesant sur les agents d'astreinte. La Direction reconnaît elle-même que les nouveaux cycles impliquent des déplacements plus longs, y compris de nuit, alors que les cheminots peuvent être appelés à intervenir à tout moment sur des événements graves de sécurité ferroviaire (accident de personne, déraillement, franchissement de signal d'arrêt, etc.).

L'allongement des trajets augmente les risques liés à la fatigue, à la somnolence, aux conditions météorologiques, à la pression de l'urgence, ainsi qu'au risque routier, notamment après des interventions longues ou psychologiquement éprouvantes. Pour la CGT, la sécurité des cheminots ne peut devenir la variable d'ajustement d'une politique de réduction et de spécialisation des moyens.



La création d'astreintes mixtes renforce également les exigences de polyvalence en combinant des compétences Traction et Exploitation, avec davantage de connaissances, de formations et de responsabilités.

Face à ces contraintes supplémentaires, la Direction propose un « Welcome Bonus » pouvant atteindre 1 000 euros pour les cycles mixtes et 600 euros pour certaines intégrations. Pour la CGT, une prime ponctuelle ne compense ni les risques encourus, ni l'augmentation des responsabilités. La reconnaissance de ces missions doit passer par des moyens humains adaptés et une revalorisation pérenne des rémunérations.

LA CGT REVENDIQUE DES MESURES CONCRÈTES !

La CGT exige :

- **le maintien d'une organisation mutualisée des astreintes**, au-delà des frontières entre sociétés et activités du groupe SNCF ;
- **une réduction des périmètres géographiques d'astreinte à 50 km**, avec des cycles supplémentaires permettant une réelle proximité entre les agents et les lieux d'intervention ;
- **une évaluation précise et préalable du risque routier**, intégrant les kilomètres potentiellement parcourus, les temps de trajet réels, les conditions météorologiques, les interventions nocturnes et la fatigue cumulée ;
- **une augmentation des effectifs d'astreinteurs**, afin de répartir les contraintes et de limiter les déplacements ;
- **des garanties sur les temps de travail et de repos**, avec une prise en compte intégrale des déplacements et des interventions et l'interdiction de toute reprise de service incompatible avec une récupération suffisante ;
- **des formations complètes et adaptées**, ainsi qu'une véritable reconnaissance des qualifications des cadres d'astreinte et de leurs responsabilités.

Pour la CGT, la sécurité ne peut être proclamée comme une priorité tout en élargissant les périmètres d'intervention et les contraintes des agents. L'optimisation des ressources ne doit pas se faire au détriment de la prévention, de la sécurité et des conditions de travail.

**DES ASTREINTES DE PROXIMITÉ, DES EFFECTIFS SUFFISANTS,
DES CONDITIONS DE TRAVAIL SÉCURISÉES !**

LA SÉCURITÉ DES CHEMINOTS N'A PAS DE PRIX !

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 5 NOVEMBRE PROCHAIN !

